



Dossier d'inscription & Règlement intérieur de la cantine scolaire

Amicale Laïque de Puy-Saint-Martin – Roynac
Année scolaire 2020/2021

✱ La page 3 est à retourner complétée avant le 12 juillet 2020 (dans la boîte aux lettres de l'Amicale) ✱

L'Amicale Laïque de Puy-Saint-Martin – Roynac, située 8 rue du 11 novembre 1918 à Puy-Saint-Martin, est une association loi 1901 gérée par des parents bénévoles.

Comment nous joindre

Le plus simple, par email : amicalelaique.psm.roynac@outlook.fr

Exceptionnellement par téléphone, aux heures d'ouverture (les jours d'école entre 8h00 et 8h30) : 04 75 90 28 84

Le personnel

Cette association compte au total 2 salariées : une cuisinière et une aide cuisinière.

En complément, pour le service : 2 personnes à Puy-Saint-Martin et 3 à Roynac sont employées par les communes ou communauté de communes.

Modalités d'inscription

Merci de compléter page 3 et de le déposer dans la boîte aux lettres de l'Amicale Laïque **avant le dimanche 12 juillet au soir**.

Votre identifiant et votre mot de passe vous seront envoyés par email. Vous pourrez ainsi inscrire vos enfants aux dates souhaitées (rappel : la rentrée sera le **mardi 1^{er} septembre 2020**!).

Les identifiants de l'année scolaire 2019/2020 seront désactivés en juillet. Seule la réception du nouveau dossier d'inscription activera un nouvel identifiant.

Réservation des repas

Les inscriptions (et les modifications) sont à enregistrer sur internet à l'adresse suivante :

www.amicalelaiquepsm.connecthys.com et avec l'identifiant et le code transmis lors de votre inscription.

Nous vous demandons d'inscrire le plus tôt possible vos enfants et d'avoir une vision le plus possible à long terme (sur toute l'année par exemple...). Si vous souhaitez déjeuner avec votre enfant, vous pouvez vous inscrire par email en précisant le lieu de prise de votre repas (Puy-Saint-Martin ou Roynac).

Les délais d'inscription ou de désinscription sont les suivants :

Pour une question d'organisation de l'approvisionnement de la cuisine, **les inscriptions ou désinscriptions doivent se faire en ligne au plus tard le jeudi avant 18h30 pour la semaine suivante**.

Les annulations et rajouts de dernière minute sont possibles **SEULEMENT** par email à :

amicalelaique.psm.roynac@outlook.fr :

★ Pour les repas du **lundi** et du **mardi** : avant le lundi à 7h00

★ Pour les repas du **jeudi** et du **vendredi** : avant le jeudi à 7h00

Toute annulation après le délai cité précédemment fera l'objet d'une facturation du repas.

Toute inscription après le délai cité précédemment pourra être refusée et devra être obligatoirement formulée par email et seule une réponse vaudra validation par nos soins.

En cas d'absence pour maladie, un certificat médical doit être fourni obligatoirement dans les deux jours. Sinon, le repas sera facturé (il est possible de le récupérer à la cantine de Puy-Saint-Martin en apportant vos propres contenants vers 11h30).

Modalités d'accueil

Les repas sont servis soit à Puy-Saint-Martin, soit acheminés à la cantine de Roynac. Ils sont préparés à l'Amicale Laïque par notre cuisinier économe et l'aide de cuisine.

Sécurité et santé

Nous ne sommes pas en mesure de fournir de repas aux enfants ayant une ou des allergies alimentaires (même avec un Protocole d'Accueil Individuel). Cependant, si un panier repas est fourni par la famille, l'enfant sera accueilli à table avec ses camarades.

Les familles doivent fournir une serviette de table en tissu (avec le nom de l'enfant) ou des serviettes en papier.

Tarifification

ADHÉSION

20 € par famille, valable une année scolaire.

REPAS

★ 4,30 € le repas enfant sur place

★ 5,50 € le plat adulte à emporter

★ 7.50 € le repas complet adulte (sur place ou à emporter)

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Les repas pris sont facturés au début du mois suivant, les factures sont transmises par email
- Le paiement doit intervenir avant le 25 du mois de facturation.
- Le mode de règlement à privilégier est le virement, le chèque est accepté. Les espèces ne sont plus admises à compter de la rentrée 2020.

Pénalités de retard :

- Si les repas ne sont pas réglés le 25 du mois après facture, une majoration de 20% sera automatiquement appliquée (sur la prochaine facture)
- Si le 25 du mois la facture du mois n'est toujours pas payée, une lettre avec accusé de réception (facturée à la famille) sera envoyée pour notifier à la famille qu'à compter de la semaine suivante les repas ne seront plus servis à leur(s) enfant(s) à la cantine.

Le présent règlement doit obligatoirement être accepté sans réserve par les parents. Vous trouverez, page 3 de ce document, l'attestation à nous retourner signée.

L'inscription pour l'année scolaire 2020/2021 est conditionnée par le bon règlement des factures de l'année scolaire 2019/2020.

Ce dossier d'inscription concerne uniquement la fourniture des repas.

Pour la garde des enfants le temps du repas et en périscolaire (tarifs, modalités), veuillez prendre contact avec les services concernés :

Pour un enfant scolarisé à Puy-Saint-Martin :

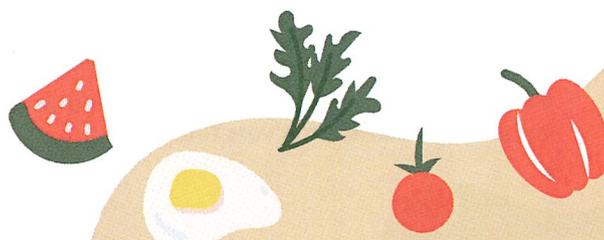
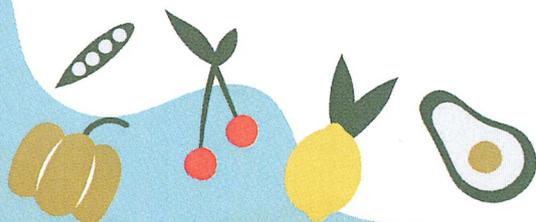
M^{me} Aline DRAY / periscolaire@puysaintmartin.fr / 06 82 94 11 93

Pour un enfant scolarisé à Roynac :

M^{me} Servanne PIOTON / s.pioton@montelimar-agglo.fr / 07 89 83 75 42

Les pages 1 et 2 de ce dossier sont à conserver.

2/3



Fiche d'inscription familiale
Amicale Laïque – 2020/2021

ENFANTS

Nom : Prénom :

École : Classe :

Nom : Prénom :

École : Classe :

Nom : Prénom :

École : Classe :

PARENTS

Numéro Caf :

Parent 1

Nom : Prénom :

Tél : Email :

Adresse de résidence :

Parent 2

Nom : Prénom :

Tél : Email :

Adresse de résidence :

ENGAGEMENT FAMILIAL AU RÈGLEMENT AMICALE LAÏQUE 2020/2021

Nous acceptons sans réserve les termes du règlement intérieur (page 1 et 2 du présent document)
Nous certifions que notre (nos) enfants n'est (ne sont) pas sujet à une allergie alimentaire.
En cas de découverte d'une telle allergie durant l'année scolaire nous nous engageons à prévenir par courrier en recommandé l'association.

Signatures des représentant légaux ET des enfants :